

Avis adopté

Séance plénière du 23 septembre 2025

Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

En France, les taux de mortalité néonatale et infantile sont désormais supérieurs à la moyenne européenne. Cette situation inacceptable appelle une stratégie déterminée et efficace.

Si les causes sont diverses (âge de la mère, naissances multiples, prématurité, précarité économique...), la prévention tout au long de la grossesse comme après l'accouchement est un levier indispensable pour détecter précocement et agir sur les facteurs de risque. Par conséquent, il est impératif de renforcer le suivi prénatal et post-natal, comme le défend l'Avis. Il importe également d'entendre la forte préoccupation des habitants des territoires ruraux face à la fermeture des maternités. Le Groupe Artisanat et Professions Libérales approuve le besoin d'un réexamen des critères en vigueur pour répondre aux attentes de proximité tout en assurant la sécurité médicale des mères et des nouveau-nés. Un équilibre doit être trouvé en ce sens.

Autre enjeu de santé publique : la dépression post-partum qui touche 1 mère sur 6 dans les 2 mois suivant la naissance, avec des conséquences potentiellement dramatiques. Là encore, le Groupe ne peut que soutenir les préconisations visant à mieux repérer les signes de cette pathologie et à mettre en œuvre une prise en charge adaptée avec un accompagnement renforcé.

Ces dépressions peuvent notamment être liées à la charge inhérente à l'arrivée d'un enfant qui pèse plus fortement sur les mères, même si les rôles parentaux ont évolué. En effet, ce sont elles qui assument toujours la majorité des tâches parentales et plus encore des tâches domestiques, et ce n'est pas sans conséquence sur leurs trajectoires professionnelles, qu'elles soient salariées ou indépendantes.

Dès lors, il est impératif de lutter plus fortement contre les stéréotypes de genre, d'améliorer l'offre d'accueil du jeune enfant ou encore de développer des démarches favorables à l'articulation des temps de vie au sein des entreprises. Selon nous, tous ces leviers sont à mobiliser en priorité pour réduire les impacts de la maternité sur l'activité professionnelle des femmes. Prévoir un congé parental plus court, mieux rémunéré et nécessairement partagé, irait aussi en ce sens.

En revanche, le Groupe Artisanat et Professions Libérales ne peut pas soutenir la préconisation d'aligner le congé de paternité sur le congé de maternité, ni celle de garantir un maintien total du salaire en cas d'arrêt maladie de la femme enceinte, alors que les effets de telles évolutions

sur les comptes sociaux comme sur les entreprises, en particulier les TPE, n'ont pas été évalués.
En raison de ces réserves, le Groupe Artisanat et Professions Libérales a exprimé un vote d'abstention sur cet Avis.